



A TON DROIT A DES INDEMNITES D ADOPTION

Par **chris40**, le **22/01/2014** à **13:03**

Bonjour,

Je suis une femme mariée à ma compagne et je vais adopter ces enfants (jumeaux) qui vont naître en juin. Elle a droit à ses congés 12 semaines avant et 22 semaines après.

Je travaille dans le privé. Ai-je droit à des congés ? prime de naissance CPAM, prime Mutuelle....etc ??

Merci de me répondre même mon entreprise n'a pas su me répondre (les textes ne sont pas vraiment définis)

Cordialement

Par **louison123**, le **22/01/2014** à **16:08**

Il ne faut pas confondre congé et prime, Les primes sont versées sous condition par famille. Quant au congé parental, une réforme vient d'être votée incitant le deuxième parent à prendre également ce congé soit (3+3) mois au lieu de 6 mois pris par un seul parent.